

RENOVISSIME

AIDE À LA RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT

Plafonds de loyers conventionnés - année 2017

(Zone C majorée)

surface utile logement	Loyer conventionné social		Loyer conventionné très social	
	prix au m ²	loyer maxi	prix au m ²	loyer maxi
20	6,18 €	124 €	5,40 €	108 €
25	6,18 €	155 €	5,40 €	135 €
30	6,18 €	185 €	5,40 €	162 €
35	6,18 €	216 €	5,40 €	189 €
40	6,18 €	247 €	5,40 €	216 €
45	6,18 €	278 €	5,40 €	243 €
50	6,18 €	309 €	5,40 €	270 €
55	6,18 €	340 €	5,40 €	297 €
60	6,18 €	371 €	5,40 €	324 €
65	6,18 €	402 €	5,40 €	351 €
70	6,18 €	433 €	5,40 €	378 €
75	6,18 €	464 €	5,40 €	405 €
80	6,18 €	494 €	5,40 €	432 €
85	6,18 €	525 €	5,40 €	459 €
90	6,18 €	556 €	5,40 €	486 €
95	6,18 €	587 €	5,40 €	513 €
100	6,18 €	618 €	5,40 €	540 €
105	6,18 €	649 €	5,40 €	567 €
110	6,18 €	680 €	5,40 €	594 €
115	6,18 €	711 €	5,40 €	621 €
120	6,18 €	742 €	5,40 €	648 €
125	6,18 €	773 €	5,40 €	675 €
130	6,18 €	803 €	5,40 €	702 €
135	6,18 €	834 €	5,40 €	729 €
140	6,18 €	865 €	5,40 €	756 €
145	6,18 €	896 €	5,40 €	783 €
150	6,18 €	927 €	5,40 €	810 €

Définitions :

Surface utile = surface habitable + la moitié de la surface des annexes (plafonnée à 8m²/logement).

Surface habitable (au sens de l'article R. 111-2 du CCH) : surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des annexes ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Annexes entrant dans le calcul de la surface utile = annexes réservées à l'usage exclusif de l'occupant et dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 1,80m : caves, sous-sols, remises, ateliers, séchoirs et celliers extérieurs au logement, celliers, resserres, combles et greniers aménageables, balcons, loggias, vérandas, et, dans la limite de 9m², les parties de terrasses accessibles en étage ou aménagées sur ouvrage enterré ou semi-enterré.

Loyer accessoire :

Dès lors que la dépendance considérée fait partie de la consistance du logement (par exemple, garage au rez de chaussée de la maison, garage en sous-sol, ou jardin ou cour sur lequel est construit la maison) ne peut être louée qu'au locataire, le loyer total (loyer principal + loyer accessoire) ne peut excéder le loyer plafond fixé par la convention.

A l'inverse, si le locataire peut ne pas avoir la jouissance exclusive de l'élément accessoire, seul le loyer principal du logement devra respecter le loyer plafond de la convention.

Dans ce cas-là, ce loyer ne devra pas dépasser 10% du montant HC du loyer du logement.

MONTANTS MAXIMAUX APPLICABLES POUR LES DÉPENDANCES FAISANT L'OBJET D'UN LOYER ACCESSOIRE :

Garage individuel fermé : 30€/mois

Parking couvert : 20€/mois

Parking aérien non couvert : 10€/mois

Jardin : Inf à 50m² : 4% maxi du loyer/mois

De 50 à 100m² : 4 à 5% maxi du loyer/mois

De 101 à 300m² : 5 à 6% maxi du loyer/mois

Au delà de 300m² : Forfait maxi 40€/mois

L'opportunité d'appliquer un loyer accessoire sera étudiée par la délégation locale.